

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**Date de convocation : 7 FEVRIER 2025Date d'affichage : 7 FEVRIER 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	26
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Sylvie THOMAS-MALBEC, M. Daniel KAYAL, Mme Candice CHAPPAZ, Adjoint, MM. Jean-Pierre CHASTAING, Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Anne-Sophie DRIENCOURT, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mmes Vanessa LECLERC, Tiffany TRAN, Françoise MONET, M. Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Michel ROCHER, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. CHASTAING, M. Michaël THOME pouvoir à M. KAYAL, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Olivier MAIRE

**N° DEL2025-011**

**OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

**Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2021 approuvant le précédent règlement, modifié le 15 décembre 2022 et le 6 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Enfance-Jeunesse en date du 30 janvier 2025,

CONSIDERANT que le Règlement des services périscolaires et extrascolaires a pour but de cadrer l'accueil périscolaire du matin et du soir, la restauration scolaire, l'étude surveillée, les centres de loisirs des mercredis et des vacances scolaires et le transport scolaire des lycéens de Saint-Prix en informant les représentants légaux des conditions d'inscriptions et d'encadrement,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité (2 abstentions),**

**Article 1 :** APPROUVE la mise à jour du Règlement des services périscolaires et extrascolaires de la Ville de Saint-Prix ;

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer le présent Règlement des services périscolaires et extrascolaires ;

\* \*

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

